

FR

**Regroupement des
transports de l'ICANN**

RÉSUMÉ DE VOYAGE

ICANN 47

Durban, Afrique du Sud

14-18 juillet 2013

TABLE DES MATIÈRES

Référence rapide	4
Introduction.....	5
Questions fréquentes sur les vols...	7
Questions fréquentes sur le visa...	15
Questions fréquentes sur l'hôtel...	22

Indemnité forfaitaire quotidienne /
Frais / Questions fréquentes sur les
remboursements.....25

Divers Questions fréquentes 30

Date limite..... 30

Annexe A..... 32

Référence rapide



RÉUNION ET EMPLACEMENT DE L'HÔTEL

Durban International Convention

Centre (ICC)

45 Bram Fischer Road
Durban, Afrique du sud

Tel +27 31 360 1000

Fax +27 31 360 1005

Southern Sun North Beach

83/91 Snell Parade
Durban, Afrique du Sud

T : +27 (0) 31 332-7361

F : +27 (0) 31 337-4058



DATES DE LA RÉUNION

14 au 18 juillet 2013



AÉROPORT

[King Shaka International Airport](#) (DUR)



VISAS et IMMIGRATION

Pour en savoir plus :

<http://meetings.icann.org/ICANN47#visa>

Lettres

d'invitation : <http://www.icann.org/en/contact/invite/durban47>



INDEMNITE FORFAITAIRE QUOTIDIENNE

50 USD par jour



NUMÉRO D'URGENCE

En cas d'urgence pendant votre déplacement, votre séjour et durant la réunion, veuillez appeler :

+1.310.578.8610

 **DATES LIMITES**

Échéance des formulaires bancaire et
de demande de voyage :

Vendredi 24 mai 2013

 **QUOI DE NEUF ?**

Dates générales d'assistance autorisée.....	7
Maximum remboursable.....	10
Visas	15
Où vais-je rester?	22
Dates cibles importantes.....	30

 **INTRODUCTION**

Nous souhaitons vous remercier de votre participation dans la communauté de l'ICANN en soutenant le développement des politiques et des opérations relatives au système de noms

de domaine. Nous apprécions profondément votre engagement, votre temps et vos compétences à travers le progrès de la mission de l'ICANN.

Dans le cadre de votre participation, vous avez été sélectionnés pour recevoir une aide financière conformément aux processus de soutien aux déplacements de l'ICANN et assister à la prochaine conférence à Durban. Ce guide a été développé à partir des commentaires de la communauté dans le but de faire avancer le travail de l'ICANN; pour apporter de l'aide à ceux qui, autrement, seraient incapables de payer leur adhésion aux réunions d'ICANN; et pour valoriser la participation aux processus de l'ICANN. Chaque année fiscale, des guides de voyage sont développés en tant que partie du plan opérationnel et du budget. Les directives de soutien aux déplacements de l'ICANN sont postées en ligne. Ce résumé a été créé en tant que supplément au guide, pour assister les voyageurs et répondre aux questions fréquentes (FAQ).



QUESTIONS FREQUENTES SUR LES VOLS

QUELLES SONT LES DATES DE LA REUNION ?

Le tableau ci-dessous indique les dates générales d'assistance autorisée qui dépendent de l'organisation ou du groupe auquel vous êtes affilié; veuillez noter qu'elles pourraient subir des modifications. Comme certains groupes ont des réunions avant ou après la réunion de l'ICANN, vos dates d'assistance peuvent être différentes de celles de la réunion actuelle de l'ICANN ou d'autres groupes assistant à la réunion. En général, la longueur maximale de votre séjour supporté par l'ICANN sera défini par ces dates – vous pouvez arriver le jour même ou après la « première date d'arrivée » et partir le jour même ou avant la « dernière date de départ ». Normalement les départs sont prévus pour jeudi soir ou vendredi.

Si vous devez arriver avant la date indiquée pour votre groupe ou partir après la date de départ du groupe, veuillez contacter l'ICANN à constituency-travel@icann.org en indiquant la raison spécifique pour laquelle vous souhaitez arriver avant ou partir après.

DATES GÉNÉRALES D'ASSISTANCE AUTORISÉE

En général, les dates d'assistance autorisée se trouvent ci-dessous. Si vous pensez que vous remplissez les conditions pour des dates d'arrivée/de départ différentes, veuillez contacter constituency-travel@icann.org.

GROUPE	PREMIÈRE DATE D'ARRIVÉE	DERNIÈRE DATE DE DÉPART	JOURS D'INDEMNITÉ JOURNALIÈRE
At- Large	Samedi 13 juillet	Vendredi 19 juillet	7
ccNSO	Samedi 13 juillet	Vendredi 19 juillet	7
Boursiers	Samedi 13 juillet	Vendredi 19 juillet	7
GAC	Vendredi 12 juillet	Vendredi 19 juillet	8
GNSO	Vendredi 12 juillet	Vendredi 19 juillet	8
SSAC	Dimanche 14 juillet	Vendredi 19 juillet	6

NomCom			
Président et président élu	Vendredi 12 juillet	Vendredi 19 juillet	8
Membres du NomCom	Dimanche 14 juillet	Vendredi 19 juillet	6

COMMENT PUIS-JE PLANIFIER MON VOYAGE ?

Les trois principaux composants du voyage aux réunions de l'ICANN sont les suivants :

1. Transport (aérien et/ou terrestre)
2. Hôtel
3. Indemnité forfaitaire quotidienne / frais / dépenses

Selon vos besoins et les autorisations préétablies, l'ICANN peut payer le transport, l'hôtel et/ou les indemnités quotidiennes des voyageurs choisis. Ci-dessous, vous trouverez les options disponibles pour votre voyage.

OPTION 1 : Réserver à travers l'ICANN

Le transport peut être arrangé à travers l'agent de voyages de l'ICANN : BCD Voyages. Si vous désirez utiliser les services de l'agent de voyages de l'ICANN, veuillez suivre les démarches ci-dessous :

- Réviser et compléter le « formulaire de demande de voyage » que vous aurez reçu par courrier électronique ; et
- Envoyer le « formulaire de demande de voyage » à :

ICANN.Meeting@bcdtravel.com ET constituency-travel@icann.org

L'agence de voyages vous contactera et, suivant vos besoins de transport, vous proposera un itinéraire qui devra être révisé et approuvé. Dès que l'itinéraire sera approuvé, l'agence

ou dans une autre classe, mais le remboursement maximal dépendra de la région à laquelle il appartient.

MAXIMUM REMBOURSABLE

RÉGION	MAXIMUM REMBOURSABLE
AFRIQUE	
Afrique de l'Est	usd 1150
Afrique centrale	usd 1600
Afrique du Nord	usd 1550
Afrique du Sud	usd 500
Afrique de l'Ouest	usd 1700
AMERIQUES	
Caraïbes	usd 3500
Amérique centrale	usd 3600
Amérique du Nord	usd 3300
Amérique du Sud	usd 2400
ASIE	
Asie centrale	usd 2450
Asie de l'Est	usd 2350
Asie du Sud	usd 2050
Asie du Sud-est	usd 1800
Asie de l'Ouest	usd 1950

RÉGION	MAXIMUM REMBOURSABLE
EUROPE	
Europe de l'Est	usd 1750
Europe du Nord	usd 2000
Europe du Sud	usd 2050
Europe de l'Ouest	usd 2000
OCEANIE	
Australie et Nouvelle-Zélande	usd 3500
Mélanésie	usd 5000
Micronésie	usd 4800
Polynésie	usd 4850

Le remboursement pour le voyageur qui voyage par air/train sera fait après la clôture de la réunion de l'ICANN, suivant la soumission de la documentation appropriée justifiant l'achat du billet (et tous les frais d'hôtel approuvés pour les escales). Les remboursements peuvent prendre entre 40 et 50 jours ouvrables APRES la réunion.

MON VOL A UNE ESCALE. QUE DOIS-JE FAIRE ?

Si un séjour dans un hôtel est obligatoire sur le chemin vers la réunion, ou au retour, à cause de la longueur du voyage et/ou de l'itinéraire, l'ICANN fera la réservation et le prépaiement nécessaires pour la chambre d'hôtel. Toutefois, tous les critères ci-dessous devront être remplis :

1. L'escale était nécessaire et inévitable pour le seul itinéraire disponible pour les dates de voyage autorisées; et
2. L'escale dépasse 10 heures dans la ville d'escale entre 8 h et 20 h, heure locale, ou l'escale dépasse six heures pour les vols arrivant entre 20 h et 8 h, heure locale; et
3. Le coût de l'hôtel ne doit pas dépasser 150 USD par nuit.

Si vous êtes éligible pour une indemnité forfaitaire quotidienne, celle-ci ne sera calculée que pour assister à la réunion de l'ICANN pendant les dates autorisées et pour les jours de voyage basés sur les itinéraires disponibles en fonction des jours d'arrivée et de départ.

L'ICANN ne remboursera pas l'hôtel durant les escales, sauf si l'escale correspond aux critères suivants : L'ICANN ne remboursera pas l'hôtel ou les autres dépenses n'étant pas décrites expressément dans le résumé pour les dates d'assistance à la réunion de l'ICANN autorisées ou ayant trait aux escales spécifiées ci-dessus. Les voyageurs qui veulent arriver avant la date d'arrivée autorisée ou rester jusqu'après la date de départ autorisée auront à leur charge les frais de la chambre d'hôtel, des repas, du transport, ou d'autres dépenses non autorisées dans ce résumé de voyage.

ET SI JE VEUX ARRIVER AVANT LA DATE AUTORISÉE OU RESTER PLUS LONGTEMPS QUE LA DATE AUTORISÉE, OU LES DEUX ?

En termes de vols...

Si vous souhaitez arriver avant la date autorisée et/ou rester plus longtemps après la date de départ autorisée, votre demande sera examinée selon le processus des exceptions. Si l'ICANN paye pour votre vol, notre agent de voyage établira les coûts standard de votre voyage depuis la date d'arrivée autorisée jusqu'à la date de départ autorisée. Si vous réservez votre propre voyage, vous serez seulement remboursé jusqu'à la limite autorisée suivant les jours d'arrivée et/ou de départ. Pour plus d'informations sur la réservation de votre propre voyage, veuillez voir ci-dessus.

En termes d'hôtel...

Si l'ICANN paye votre hôtel pour la réunion, l'ICANN ne payera que les nuits autorisées, tel que décrit plus haut. Vous serez responsable de trouver un hôtel et de payer directement votre chambre pour les nuits non autorisées. Si vous arrivez à l'avance, ou si vous restez plus longtemps, l'ICANN fera tous les efforts possibles pour réserver la même chambre payée par l'ICANN, mais nous ne pouvons pas garantir la disponibilité.

J'AI TROUVE UN VOL MOINS CHER - PUIS-JE LE RESERVER MOI-MEME ?

Oui. Les voyageurs peuvent planifier leur propre voyage en suivant le processus décrit sous la rubrique « Comment arranger mon voyage? »

JE SERAI ACCOMPAGNÉ PAR UN INVITÉ. JE VOUDRAIS FAIRE UNE RÉSERVATION POUR LES DEUX ENSEMBLE. PUIS-JE LA FAIRE MOI-MÊME ?

Oui. Les voyageurs peuvent planifier leur propre voyage en suivant le processus décrit sous la rubrique « Comment arranger mon voyage? » Toutefois, la réservation de votre invité sera votre responsabilité financière, par exemple, les tarifs d'une chambre double.

Si vous décidez d'utiliser l'agent de voyages de l'ICANN pour faire votre réservation, l'ICANN payera directement le prix de votre billet. Si vous voulez que l'agent de voyages fasse aussi la réservation de votre invité, vous devrez lui payer directement. Vous n'avez pas le droit de

recevoir le paiement de l'ICANN pour le billet de votre invité et puis demander un remboursement.

DANS QUELLE CLASSE VAIS-JE VOYAGER ?

La plupart des réservations seront faites en classe économique avec un billet non remboursable. Certains voyageurs sont pré autorisés à voyager en classe affaires. Si vous n'êtes pas pré approuvé pour la classe affaires et si vous croyez que vous avez un besoin spécifique pour voyager en classe affaires, vous pouvez demander une exception en contactant l'ICANN à constituency-travel@icann.org et donner la raison spécifique pour laquelle vous demandez une exception (par exemple, pour des raisons médicales). Dès réception, on vous indiquera les démarches à suivre.

Si vous réservez votre propre voyage, vous pouvez réserver n'importe quelle classe, mais la partie remboursable sera liée au montant maximum remboursable par région, publié dans le tableau ci-dessus.

PUIS-JE PASSER À LA CATEGORIE SUPÉRIEURE ?

L'ICANN paye seulement pour un billet non remboursable en classe économique. Si la compagnie aérienne vous permet de passer à une catégorie supérieure (par exemple, en utilisant vos milles de voyageur fréquent) vous pouvez le faire. Veuillez noter que vous ne pouvez pas demander un tarif supérieur à celui de la classe économique pour passer à une catégorie supérieure avec les milles de voyageur fréquent. Le tarif en classe économique acheté doit être le prix le plus bas disponible à moins que vous n'arrangiez votre propre tarif et que vous le présentiez pour remboursement seulement jusqu'au prix maximum admissible pour votre région tel qu'établi ci-dessus.

JE DOIS CHANGER MES PLANS - QUE DOIS-JE FAIRE ?

Au cas où vous auriez fait votre réservation à travers l'agent de voyages de l'ICANN et si vous avez besoin de changer votre vol, vous devriez contacter ICANN.Meeting@bcdtravel.com ET constituency-travel@icann.org. Veuillez noter

que vous êtes responsable de TOUS les frais de changement et/ou d'annulation de votre billet si celui-ci a déjà été acheté. L'équipe de support de voyage s'assurera que le Département des réunions soit informé de tous les changements qui pourraient affecter votre réservation de chambre d'hôtel; simplement, envoyez une copie de votre itinéraire modifié à constituency-travel@icann.org.

Si vous n'avez pas utilisé le transport payé par l'ICANN, vous devrez faire tout le nécessaire auprès du fournisseur chez qui vous avez acheté votre billet. Vous devrez aussi envoyer une copie de votre itinéraire modifié à constituency-travel@icann.org pour changer vos dates d'arrivée et/ou de départ à l'hôtel.



QUESTIONS FREQUENTES SUR LE VISA

DE QUOI AI-JE BESOIN POUR VOYAGER À DURBAN ?

Ci-dessous, vous trouverez les exigences pour entrer à Durban :

- Le passeport en cours de validité est indispensable pour entrer à Durban.
 - La validité de votre passeport doit être d'au moins 6 mois à partir de votre date d'entrée à Durban.
- Avoir au moins une page en blanc dans votre passeport pour les autorisations
- Un visa en cours de validité (le cas échéant)
- Des fonds suffisants pour payer vos dépenses pendant votre séjour
- Un ticket de retour ou de poursuite
- Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune si votre voyage commence dans la zone atteinte par la fièvre jaune en Afrique ou en Amérique du sud ou bien si vous devez passer par ces territoires.

AI-JE BESOIN D'UN VISA POUR ALLER À DURBAN ?

Pour plus d'informations sur les exigences pour obtenir le visa, consultez le site :

<http://meetings.icann.org/ICANN47#visa>

Pays et individus exemptés du visa

Le citoyen possédant un passeport (diplomatique, officiel ou ordinaire) des pays cités ci-dessous pourra visiter Durban pendant un délai maximum de **90 jours** sans visa de tourisme / affaires :

- Union africaine *laissez-passer*
- Grèce
- San Marino
- Andorre
- Islande
- Singapour
- Argentine
- Irlande
- Espagne
- Australie
- Israël
- Saint-Vincent-et-les-Grenadines

- Autriche
- Belgique
- Botswana
- Brésil
- Canada
- Chili
- République Tchèque
- Danemark
- Équateur
- Finlande
- France
- Allemagne
- Italie
- Jamaïque
- Japon
- Liechtenstein
- Luxembourg
- Malte
- Monaco
- Pays-Bas
- Nouvelle-Zélande
- Norvège
- Paraguay
- Portugal
- Suède
- Suisse
- Tanzanie
- Trinidad-et-Tobago
- Royaume-Uni*
- Territoires britanniques d'outre-mer**
- États-Unis
- Uruguay
- Venezuela
- Zambie
- Zimbabwe***

** Irlande du Nord, îles britanniques, Bailiwick de Guernsey et Jersey, Île de Man.*

***Les citoyens des territoires britanniques d'outre-mer possédant des passeports britanniques, à savoir : Anguilla, Bermudes, territoire britannique antarctique, territoire britannique de l'océan indien, Îles vierges britanniques, Îles Caïman, Îles Malouines, Gibraltar, Montserrat, Sainte Hélène et dépendances (île Ascension, îles Gough, et Tristan da Cunha), Pitcairn, Henderson, îles Ducie et Oeno, les zones souveraines de bases en Géorgie du Sud et dans les îles Sandwich du sud, et dans les îles Turques et les îles Caïcos.*

****Zimbabwe (*mesure temporaire jusqu'à nouvel ordre)*

Les citoyens possédant un passeport (diplomatique, officiel ou ordinaire) des pays cités ci-dessous pourra visiter Durban pendant un délai maximum de **30 jours** sans visa de tourisme / affaires :

- Antigua et Barbuda
- Bahamas
- Barbade
- Belize
- Bénin
- Bolivie
- Guyane
- Hong Kong*
- Hongrie
- Jordanie
- Lesotho
- Macao**
- Mozambique
- Namibie
- Pérou
- Pologne
- Seychelles
- République Slovaque

- Cap-Vert
- Costa Rica
- Chypre
- Gabon
- Malaisie
- Malawi
- Maldives
- Île Maurice
- Corée du Sud
- Swaziland
- Thaïlande
- Turquie

**Hong Kong [seulement pour les détenteurs de passeports nationaux britanniques d'outre-mer de Hong Kong et pour les détenteurs de passeports de la région administrative spéciale de Hong Kong]*

***Macao [seulement pour les détenteurs de passeports de la région administrative spéciale de Macao (MSAR)]*

Les citoyens possédant un passeport diplomatique des pays mentionnés ci-dessous peut entrer à Durban pendant le maximum des jours alloués, à savoir :

Albanie	120 jours	Mexique	90 jours
Algérie	30 jours	Madagascar	30 jours
Angola	90 jours	Maroc	30 jours
Biélorussie	90 jours	Mozambique	90 jours
Bulgarie	90 jours	Paraguay	120 jours
China (PROC)*	30 jours	Pologne	90 jours
Chypre	90 jours	Roumanie	90 jours
Comores	90 jours	Fédération de Russie	90 jours
Croatie	90 jours	Rwanda	30 jours
Cuba	90 jours (par an)	Slovaquie	90 jours
Egypte	30 jours	Slovénie	120 jours
Guinée	90 jours	Tanzanie	90 jours
Hongrie	120 jours	Thaïlande	90 jours
Inde	90 jours	Tunisie	90 jours
Côte d'Ivoire	30 jours	Vietnam	90 jours
Kenya	30 jours		

QUELS SONT LES PAYS AYANT BESOIN DE VISA POUR ENTRER À DURBAN ?

- Afghanistan
- Îles d'Åland
- Albanie

- Algérie
- Samoa américaines
- Angola
- Arménie
- Aruba
- Azerbaïdjan
- Bahreïn
- Bangladesh
- Biélorussie
- Bhoutan
- Bonaire, Saint-Eustache et Saba
- Bosnie-Herzégovine
- Brunei Darussalam
- Bulgarie
- Burkina Faso
- Burundi
- Cambodge
- Cameroun
- République centrafricaine
- Tchad
- îles anglo-normandes
- Chine
- Colombie
- Comores
- Congo
- Îles Cook
- Côte d'Ivoire
- Croatie
- Cuba
- Curaçao
- République populaire démocratique de Corée
- République démocratique du Congo
- Djibouti
- Dominique
- République dominicaine
- Egypte
- Salvador
- Guinée équatoriale
- Erythrée
- Estonie
- Ethiopie
- Îles Faeroe
- Fiji
- Guyane française
- Polynésie française
- Gambie
- Géorgie
- Ghana
- Groenland
- Grenade
- Guadeloupe
- Guam
- Guatemala
- Guernesey
- Guinée
- Guinée-Bissau
- Haïti
- Honduras
- Inde
- Indonésie
- Iran, République islamique d'
- Iraq
- Kazakhstan
- Kenya
- Kiribati
- Koweït
- Kirgizstan
- République démocratique populaire de Lao
- Lettonie
- Liban
- Liberia
- Libye
- Lituanie
- Madagascar
- Mali
- Îles Marshall
- Martinique
- Mauritanie
- Mayotte
- Mexique
- Micronésie, États fédérés de
- Mongolie
- Monténégro
- Maroc
- Myanmar
- Nauru
- Népal
- Nouvelle-Calédonie
- Nicaragua
- Niger
- Nigéria
- Niue
- Îles Norfolk
- Territoires palestiniens occupés
- Oman
- Pakistan
- Palau
- Panama

- Papouasie-Nouvelle-Guinée
- Philippines
- Puerto Rico
- Qatar
- Moldavie, République de
- Réunion
- Roumanie
- Fédération de Russie
- Rwanda
- Saint-Kitts-et-Nevis
- Sainte Lucie
- Saint Martin (partie française)
- Saint-Pierre et Miquelon
- Saint-Barthelémy
- Samoa
- Sao Tomé-et-Principe
- Sark
- Arabie Saoudite
- Sénégal
- Serbie
- Sierra Leone
- Saint Martin (partie hollandaise)
- Slovénie
- Îles Salomon
- Somalie
- Afrique du Sud
- Soudan du Sud
- Sri Lanka
- Soudan
- Suriname
- Svalbard et Jan Mayen
- République arabe syrienne
- Tadjikistan
- Ancienne République yougoslave de Macédoine
- Timor oriental
- Togo
- Tokelau
- Tonga
- Tunisie
- Turkménistan
- Tuvalu
- Ouganda
- Ukraine
- Émirats arabes unis
- Îles Vierges américaines
- Ouzbékistan
- Vanuatu
- Vietnam
- Îles Wallis-et-Futuna
- Sahara occidental
- Yémen

* Pour les visites dépassant les trente jours.

COMMENT OBTENIR MON VISA ?

Les documents ci-dessous sont exigés pour demander un visa :

- Un passeport ou document de voyage ayant une validité d'au moins 30 jours après la fin de votre séjour
- Votre passeport doit avoir au moins une page en blanc pour les autorisations d'entrée et de sortie.
- Le formulaire BI-84 (candidature à un visa) complet
- Paiement des frais établis
- Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune (le cas échéant)
- Déclaration et/ou documentation qui confirme la raison et la durée de votre visite

- Deux photos couleur (type passeport)
- Un ticket de retour ou de poursuite si vous voyagez en avion
- Preuve des moyens financiers vous permettant de payer vos dépenses pendant votre séjour en Afrique du Sud :
 - Déclarations bancaires ;
 - Avances de salaire ;
 - Frais payés par le/les hôte/s en Afrique du Sud ;
 - Bourse
 - Service médical ou
 - Liquidités disponibles (y compris les cartes de crédit et les chèques de voyage)

AI-JE BESOIN D'AVOIR UNE CERTIFICAT DE VACCINATION CONTRE LA FIÈVRE JAUNE POUR ENTRER À DURBAN ?

Oui, si vous venez de :

Afrique

- | | | |
|-----------------------------|-----------------|------------------------|
| • Angola | • Gabon | • Sao Tomé-et-Principe |
| • Burundi | • Guinée | • Sénégal |
| • Bénin | • Guinée-Bissau | • Sierra Leone |
| • Burkina Faso | • Ghana | • Somalie |
| • Cameroun | • Côte d'Ivoire | • Soudan |
| • République centrafricaine | • Kenya | • Tanzanie |
| • Tchad | • Liberia | • Togo |
| • Congo | • Mali | • Trinidad-et-Tobago |
| • Côte d'Ivoire | • Mauritanie | • Ouganda |
| • Guinée équatoriale | • Niger | • Zaïre |
| • Ethiopie | • Nigéria | • Zambie |
| • Gambie | • Rwanda | |

Amérique du Sud

- Argentine
- Bolivie
- Brésil
- Colombie
- Équateur
- Guyane française
- Guyane
- Panama
- Paraguay
- Pérou
- Suriname
- Venezuela

OÙ PUIS-JE OBTENIR UNE LETTRE D'INVITATION POUR OBTENIR MON VISA ?

Lettre d'invitation :

Les lettres d'invitation peuvent être obtenues sur notre site de l'ICANN. <http://www.icann.org/en/contact/invite/durban47>

Lettre de l'hôte local :

Lors de votre demande de lettre d'invitation à l'ICANN, votre information sera transmise à notre hôte local qui vous fera parvenir une lettre d'invitation locale. Vous pouvez le faire via : icannurban@zadna.org.za.



QUESTIONS FREQUENTES SUR L'HOTEL

OÙ VAIS-JE ME LOGER ?

Southern Sun North Beach

83/91 Snell Parade

Durban, Afrique du Sud

T : +27 (0) 31 332-7361

F : +27 (0) 31 337-4058

Le petit déjeuner et le service Internet sont inclus dans la réservation de la chambre d'hôtel.

La conférence de l'ICANN aura lieu au Durban International Convention Centre (ICC). Tous les efforts seront faits pour loger les membres dans le Southern Sun North Beach.

Cependant, les hôtels se trouvant dans les alentours sont en mesure de loger les assistants à la réunion de l'ICANN.

Si vous ne souhaitez pas séjourner à l'hôtel réservé par ICANN, vous devrez en informer l'ICANN à constituency-travel@icann.org dès que possible pour que la chambre soit disponible pour quelqu'un d'autre. Certains voyageurs d'ICANN reçoivent seulement le remboursement du vol – si vous recevez seulement le remboursement du vol, l'ICANN ne réservera pas de chambre à votre nom. Vous serez responsable de réserver votre propre logement. Cependant, si vous décidez vous loger dans un des hôtels réservés, veuillez envoyer un e-mail à constituency-travel@icann.org et nous essaierons, dans la mesure du possible, de vous réserver une chambre.

L'allocation des chambres d'hôtel utilisées durant la réunion de l'ICANN seront réservées directement par le département des réunions de l'ICANN. L'équipe de soutien aux voyages informera le département des réunions de votre itinéraire et réservera votre chambre à partir d'un ensemble de chambres réservées dans cet hôtel pour cette réunion.

QUELS SONT LES FRAIS PAYÉS PAR LE SOUTIEN DANS MON HÔTEL

ICANN paye pour les chambres et les taxes seulement — tous les frais supplémentaires (mini bar, télévision payante, téléphone, laverie, service de chambre, etc.) seront chargés au voyageur. Si vous ne réservez pas votre billet d'avion à travers BCD, vous devrez en notifier l'ICANN à constituency-travel@icann.org. Vous devrez envoyer une copie de votre itinéraire pour que le département des réunions puisse faire la réservation de votre chambre.

DATE BUTOIR POUR LA RÉSERVATION

L'ICANN doit confirmer la liste des chambres le **vendredi 31 mai 2013**. Pour vous assurer que l'ICANN puisse réserver une chambre à votre nom, vous devez avoir un itinéraire valide que vous devrez envoyer à constituency-travel@icann.org au plus tard le **vendredi 31 mai 2013**. Si nous ne recevons pas votre itinéraire le **vendredi 31 mai 2013**, l'ICANN ne sera pas en mesure de vous réserver une chambre à l'hôtel où se tiendra la réunion.

Si vous réservez votre transport à travers BCD, et si vous n'avez PAS besoin d'une chambre d'hôtel parce que vous ne qualifiez pas pour le soutien à l'hébergement, veuillez en informer l'ICANN à constituency-travel@icann.org de sorte que nous puissions informer notre département des réunions qu'il ne sera pas nécessaire de vous réserver une chambre.

QUEL SERA LE TYPE DE CHAMBRE ?

Notre département des réunions passe un contrat pour des chambres standard (king/queen) sur base individuelle.

Les voyageurs ne sont pas autorisés à demander un upgrade pour des chambres de première classe ou des suites.

JE VEUX ME LOGER DANS UN AUTRE HÔTEL.

Si vous décidez de vous loger dans un autre hôtel, vous NE recevrez PAS de remboursement de l'ICANN. L'ICANN NE vous remboursera PAS les frais payés pour votre compte dans le/s hôtel/s officiel/s de sorte que vous pourrez vous loger dans l'hôtel que vous aurez choisi.

Si vous sentez que votre situation est spéciale et que vous vivez de circonstances exténuantes, vous pouvez demander une exception en envoyant un courriel à ICANN à constituency-travel@icann.org. L'ICANN ne remboursera pas les voyageurs qui soumettent des rapports de frais à moins que l'arrangement n'ait été PRÉ-APPROUVÉ par le directeur financier (CFO) de l'ICANN.

JE VEUX RÉSERVER MON HOTEL MOI-MÊME.

Aucun remboursement ne sera fait pour les chambres d'hôtel réservées directement par la personne intéressée, même si ces chambres se trouvent dans l'hôtel principal.

Notre département des réunions négocie avec le/s hôtel/s partenaire/s et s'engage à réserver un certain nombre de nuitées. Si les participants recevant du soutien ne se logent pas à l'hôtel contracté et si toutes les chambres réservées ne sont pas utilisées, l'ICANN devra payer pour ces chambres vacantes (même si personne ne les occupe).



INDEMNITE FORFAITAIRE QUOTIDIENNE / FRAIS / REMBOURSEMENT QUESTIONS FREQUENTES

QUEL SERA LE TYPE DE SOUTIEN QUE JE RECEVRAI ?

INDEMNITE FORFAITAIRE QUOTIDIENNE	INDEMNITES	REMBOURSEMENT DES DÉPENSES
At- Large	Boursiers	NomCom
ccNSO		équipe de révision
GNSO		
GAC		
IDN		
SSAC		

COMMENT LE RECEVOIR ?

INDEMNITE FORFAITAIRE QUOTIDIENNE

Si vous êtes éligible, vous allez recevoir une « indemnité forfaitaire quotidienne » pour :

- Chaque jour pendant la durée de la réunion de l'ICANN depuis la date d'arrivée autorisée (pas avant) jusqu'à la date de départ autorisée (pas plus tard). Les groupes de boursiers recevront une allocation forfaitaire pour un appartement à la fin de la réunion ICANN.
- 8 – 23 heures de voyage : un jour d'indemnité forfaitaire quotidienne par voyage (aller/retour) si votre voyage dans chaque direction est de 8 heures ou plus (en incluant escales/connexions) ;
- 24 – 35 heures de voyage : deux jours d'indemnité forfaitaire quotidienne par voyage (aller/retour) si votre voyage dans chaque direction est de 24 heures ou plus (en incluant escales/connexions) ;

- 36 heures de voyage ou plus : un maximum de trois jours d'indemnité forfaitaire quotidienne par voyage (aller/retour) si votre voyage dans chaque direction est de 36 heures ou plus (en incluant escales/connexions) ;

EXEMPLE

Vous êtes autorisé à arriver le dimanche 7 juillet 2013 et à repartir le vendredi 12 juillet 2013. Il vous faut voyager 15 heures depuis votre lieu de résidence jusqu'à Durban et 14 heures pour y retourner.

Vous décidez de faire une escale quelque part en chemin vers Durban, et le tarif d'avion correspondant est moins cher que le parcours le plus direct (coûts standards établis et mentionnés ci-dessus), ET cet itinéraire est approuvé. Vous partez de chez-vous le mercredi 3 juillet 2013 et vous arrivez à Durban le samedi 6 juillet 2013 après avoir fait votre escale. Vous partez le vendredi 12 juillet 2013 et vous arrivez chez vous le dimanche 14 juillet 2013.

Dans cet exemple :



L'ICANN règlera la totalité de votre billet d'avion.



L'ICANN paiera votre chambre d'hôtel à partir du dimanche 7 juillet 2013 jusqu'au vendredi 12 juillet 2013 (cinq nuits).



L'ICANN paiera 8 jours d'indemnité forfaitaire (les six jours autorisés à Durban plus un jour de voyage pour arriver à Durban et un autre pour votre voyage de retour)



Vous devrez payer pour votre chambre d'hôtel la nuit du samedi 6 juillet 2013.

Vous recevrez un virement pour vos indemnités journalières sur votre compte bancaire. Toutefois, il est très important que vous envoyiez un « Formulaire d'information bancaire »

à constituency-travel@icann.org en temps opportun pour recevoir votre indemnité avant la date de la réunion. Si vous le désirez, vous pouvez aussi recevoir le paiement par chèque ou « sur site » lors de la réunion, veuillez communiquer constituency-travel@icann.org que vous choisissiez cette option.

INDEMNITES

Si vous êtes boursier (fellow), vous recevrez une somme à la fin de la réunion de l'ICANN, une fois que vous aurez satisfait aux exigences. Normalement, les indemnités font l'objet de virements bancaires, à moins que vous ne soyez pas en mesure de le recevoir ; dans ce cas, on trouvera des solutions alternatives. Le traitement pour la réunion de Durban sera de 500 USD pour toute la période de la réunion.

REMBOURSEMENT DES DÉPENSES

Les membres du NomCom et de l'équipe de révision approuvés pour recevoir du soutien financier pour cette réunion peuvent soumettre les frais encourus pour les repas, le transport terrestre, le visa, etc. à la fin de la réunion de l'ICANN. À la réception des reçus, les dépenses seront remboursées en espèces ou par chèque. Les voyageurs qui ont réservé leur propre transport aérien devraient soumettre la documentation (d'habitude une facture de la compagnie aérienne ou de l'agent de voyage) ainsi que l'itinéraire et tous les frais encourus. À la réception des reçus, un remboursement par virement ou par chèque sera effectué pour les dépenses. Le remboursement de toutes les dépenses sera fait après la fin de la réunion d'ICANN dans un délai d'environ 40/50 jours.

À la réception des reçus, les dépenses seront remboursées en espèces ou par chèque. Assurez-vous d'avoir envoyé votre « formulaire d'information bancaire » à constituency-travel@icann.org

QUELS SONT LES FRAIS COUVERTS PAR MA RÉTRIBUTION ET PAR L'INDEMNITÉ JOURNALÈRE ?

Les indemnités forfaitaires quotidiennes et les rétributions sont destinées à couvrir des frais accessoires encourus pour assister à la conférence de l'ICANN :

- Repas
- Transport terrestre (taxis à et de l'aéroport, hôtel et le site de la conférence)
- Parking
- Vaccins et prophylaxie
- etc.

Si nécessaire, le coût du visa, limité aux frais d'expédition et au coût actuel du visa, seront remboursés séparément. Voir la section sur les visas ci-dessus.

Veillez noter que l'ICANN ne prendra pas à sa charge votre assurance de voyage.

Les indemnités journalières sont calculées en dollars américains. Pour la conférence de Durban, le montant de l'indemnité journalière est de 50 dollars américains par jour. Si vos dépenses dépassent raisonnablement le forfait quotidien établi, vous pouvez demander d'être remboursé pour les coûts réels encourus au lieu de l'indemnité journalière en remplissant un formulaire de demande de remboursement et y en attachant votre reçu. Le formulaire peut être obtenu à constituency-travel@icann.org et doit être retourné avec les reçus scannés à la même adresse.

Si possible, votre indemnité forfaitaire quotidienne sera transférée directement à votre compte en banque, au moins une semaine avant le début de la réunion de l'ICANN. Votre indemnité journalière étant basée sur les dates d'arrivée/de départ plus les jours de voyage, vos plans de voyage doivent donc être complétés le **vendredi 31 mai 2013**. Vos coordonnées bancaires DOIVENT être transmises à l'ICANN au plus tard le **vendredi 31 mai 2013** afin que votre indemnité journalière puisse vous être versée en temps voulu. Les virements pour les individus ayant complété les formalités après le **vendredi 31 mai 2013**

seront effectués dans les plus brefs délais mais fort probablement APRÈS la conférence ICANN.

Si vous êtes incapable de recevoir votre virement (par exemple, certains pays ont des restrictions pour recevoir des virements bancaires d'autres pays), des dispositions alternatives seront prises pour rembourser vos indemnités forfaitaires quotidiennes. Si vous êtes incapable de recevoir votre virement, veuillez en informer ICANN à constituency-travel@icann.org. Des méthodes alternatives de paiement seront mises en place par le département des finances de ICANN. Vous recevrez deux courriels différents, un concernant la méthode et l'autre le moment du paiement.



DIVERS - QUESTIONS FREQUENTES

DOIS-JE M'INSCRIRE POUR LA RÉUNION DE L'ICANN?

OUI ! Vous devez vous inscrire pour la réunion. Veuillez noter qu'en réservant votre voyage, vous ne réservez pas la réunion.

L'inscription nous permet d'imprimer les identifications (badges) d'entrée ce qui vous évite de faire la queue. Elle aidera également les scribes lors de la prise de notes et nous permettra de vous dire si vous avez besoin d'un visa.

Veuillez vous enregistrer ici : <https://registration.icann.org/register.php?id=durban47>

QUI PUIS-JE CONTACTER EN CAS D'URGENCE ?

Si vous avez une urgence PENDANT le transit à/de la réunion, veuillez appeler le :

+1.310.578.8610

DATES CIBLES IMPORTANTES

Nous savons que le récapitulatif du voyage et les dates cibles ont des délais très serrés pour pouvoir compléter toute la documentation requise. Nous considérons que les délais ci-dessus sont la période optimale pour que tout le monde puisse faire sa réservation car, après ces dates, notre capacité de réserver l'hôtel de votre préférence ou de trouver des vols avec des coûts raisonnables et approuvés deviendra plus difficile.

Toutefois, veuillez compléter ce formulaire de voyage aussitôt que possible à la réception de sorte que nous soyons en mesure de réserver vos billets d'avion et votre hébergement.

- Formulaire de demande de voyage : **vendredi 31 mai 2013**

- Formulaire d'informations bancaires : **vendredi 31 mai 2013**

ANNEXE A : REGIONS DES NATIONS UNIES

RÉGION	SOUS-REGION	PAYS DANS LES SOUS-REGIONS		
AFRIQUE	Afrique de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> Burundi Comores Djibouti Erythrée Ethiopie Kenya Madagascar 	<ul style="list-style-type: none"> Malawi Île Maurice Mayotte Mozambique Réunion Rwanda Seychelles 	<ul style="list-style-type: none"> Somalie Ouganda République unie de Tanzanie Zambie Zimbabwe
	Afrique centrale	<ul style="list-style-type: none"> Angola Cameroun République centrafricaine 	<ul style="list-style-type: none"> Tchad Congo République démocratique du Congo 	<ul style="list-style-type: none"> Guinée équatoriale Gabon Sao Tomé-et-Principe
	Afrique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> Algérie Egypte Libye 	<ul style="list-style-type: none"> Maroc Soudan du Sud Soudan 	<ul style="list-style-type: none"> Tunisie Sahara occidental
	Afrique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> Botswana Lesotho 	<ul style="list-style-type: none"> Namibie Afrique du Sud 	<ul style="list-style-type: none"> Swaziland
	Afrique de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> Bénin Burkina Faso Cap-Vert Côte d'Ivoire Gambie Ghana 	<ul style="list-style-type: none"> Guinée Guinée-Bissau Liberia Mali Mauritanie Niger 	<ul style="list-style-type: none"> Nigéria Sainte-Hélène Sénégal Sierra Leone Togo
AMERIQUE	Caraïbes	<ul style="list-style-type: none"> Anguilla Antigua et Barbuda Aruba Bahamas Barbade Bonaire, Saint-Eustache et Saba Îles Vierges britanniques Îles Caïmans Cuba Curaçao 	<ul style="list-style-type: none"> Dominique République dominicaine Grenade Guadeloupe Haïti Jamaïque Martinique Montserrat Puerto Rico Saint-Barthélemy 	<ul style="list-style-type: none"> Saint-Kitts-et-Nevis Sainte Lucie Saint Martin (partie française) Saint-Vincent-et-les-Grenadines Saint Martin (partie hollandaise) Trinidad-et-Tobago Îles Turks et Caïcos Îles Vierges américaines
	Amérique centrale	<ul style="list-style-type: none"> Belize Costa Rica Salvador 	<ul style="list-style-type: none"> Guatemala Honduras Mexique 	<ul style="list-style-type: none"> Nicaragua Panama
	Amérique du Nord	<ul style="list-style-type: none"> Bermudes Canada 	<ul style="list-style-type: none"> Groenland Saint-Pierre et Miquelon 	<ul style="list-style-type: none"> États-Unis

	Amérique du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Argentine • Bolivie, État plurinational de • Brésil • Chili • Colombie 	<ul style="list-style-type: none"> • Équateur • Îles Malouines (Malvinas) • Guyane française • Guyane • Paraguay 	<ul style="list-style-type: none"> • Pérou • Suriname • Uruguay • Venezuela, République bolivarienne du
ASIE	Asie centrale	<ul style="list-style-type: none"> • Kazakhstan • Kirgizstan 	<ul style="list-style-type: none"> • Tadjikistan • Turkménistan 	<ul style="list-style-type: none"> • Ouzbékistan
	Asie de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> • Chine • Hong Kong, Chine • Chine, Macao 	<ul style="list-style-type: none"> • Corée, République populaire démocratique de • Japon 	<ul style="list-style-type: none"> • Mongolie • Corée, République de
	Asie du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Afghanistan • Bangladesh • Bhoutan 	<ul style="list-style-type: none"> • Inde • Iran, République islamique d' • Maldives 	<ul style="list-style-type: none"> • Népal • Pakistan • Sri Lanka
	Asie du Sud-est	<ul style="list-style-type: none"> • Brunei Darussalam • Cambodge • Indonésie • République démocratique populaire Lao 	<ul style="list-style-type: none"> • Malaisie • Myanmar • Philippines • Singapour 	<ul style="list-style-type: none"> • Thaïlande • Timor oriental • Vietnam
	Asie de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Arménie • Azerbaïdjan • Bahreïn • Chypre • Géorgie • Iraq 	<ul style="list-style-type: none"> • Israël • Jordanie • Koweït • Liban • Territoires palestiniens occupés • Oman 	<ul style="list-style-type: none"> • Qatar • Arabie Saoudite • République arabe syrienne • Turquie • Émirats arabes unis • Yémen
EUROPE	Europe de l'Est	<ul style="list-style-type: none"> • Biélorussie • Bulgarie • République Tchèque • Hongrie 	<ul style="list-style-type: none"> • Pologne • Moldavie, République de • Roumanie • Fédération de Russie 	<ul style="list-style-type: none"> • Slovaquie • Ukraine
	Europe du Nord	<ul style="list-style-type: none"> • Îles d'Åland • îles anglo-normandes • Danemark • Estonie • Îles Faeroe • Finlande • Guernesey 	<ul style="list-style-type: none"> • Islande • Irlande • Île de Man • Jersey • Lettonie • Lituanie • Norvège 	<ul style="list-style-type: none"> • Sark • Svalbard et Jan Mayen • Suède • Royaume-Uni
	Europe du Sud	<ul style="list-style-type: none"> • Albanie • Andorre • Bosnie-Herzégovine • Croatie • Gibraltar • Grèce 	<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Siège • Italie • Malte • Monténégro • Portugal • San Marino 	<ul style="list-style-type: none"> • Serbie • Slovénie • Espagne • Ancienne République yougoslave de Macédoine
	Europe de l'Ouest	<ul style="list-style-type: none"> • Autriche • Belgique • France 	<ul style="list-style-type: none"> • Allemagne • Liechtenstein • Luxembourg 	<ul style="list-style-type: none"> • Monaco • Pays-Bas • Suisse
OCEANIE	Australie et	<ul style="list-style-type: none"> • Australie 	<ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle-Zélande 	<ul style="list-style-type: none"> • Îles Norfolk

Nouvelle-Zélande			
Mélanésie	<ul style="list-style-type: none"> • Fiji • Nouvelle-Calédonie 	<ul style="list-style-type: none"> • Papouasie-Nouvelle-Guinée • Îles Salomon 	<ul style="list-style-type: none"> • Vanuatu
Micronésie	<ul style="list-style-type: none"> • Guam • Kiribati • Îles Marshall 	<ul style="list-style-type: none"> • Micronésie, États fédérés de • Nauru • Îles Mariannes du Nord 	<ul style="list-style-type: none"> • Palau •
Polynésie	<ul style="list-style-type: none"> • Samoa américaines • Îles Cook • Polynésie française • Niue 	<ul style="list-style-type: none"> • Pitcairn • Samoa • Tokelau • Tonga 	<ul style="list-style-type: none"> • Tuvalu • Îles Wallis-et-Futuna